



#### Qu'est-ce que le sport scolaire ?

En complément des enseignements d'EPS, le sport scolaire offre aux élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre de l'association sportive de leur école. Les fédérations sportives scolaires animent ce réseau d'associations et organisent des rencontres. Ces associations sportives scolaires sont au carrefour des enseignements obligatoires et des pratiques sportives au sein des clubs.

Comme pour toute autre association sportive, le fonctionnement des associations sportives scolaires repose sur l'adhésion volontaire des élèves. Une fois adhérents, après la prise d'une licence, les élèves peuvent bénéficier des activités sportives et participer à la vie de l'association dans un but d'éducation à la citoyenneté et à la responsabilité. Les activités proposées sont complémentaires des enseignements.

Les A.S. sont regroupées dans des fédérations sportives scolaires, qui organisent des rencontres ou des compétitions entre les écoles et les établissements scolaires de l'échelle locale à l'échelle internationale :

**L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)**, au regard de sa mission de service public, regroupe, des associations d'écoles de l'enseignement public.

#### Les associations sportives à l'école

Dans le 1<sup>er</sup> degré, la création d'une association sportive n'est pas obligatoire mais l'État et les collectivités territoriales doivent en favoriser la création.

La législation en vigueur impose qu'elle s'affilie à une fédération sportive scolaire. Ce faisant, l'association adhère systématiquement à la Ligue de l'enseignement

Les associations affiliées à l'USEP participent aux rencontres, épreuves et manifestations organisées ou contrôlées par elle.

Les membres de l'association sportive de l'école sont volontaires :

- le directeur de l'école, membre de droit
- les enseignants et les membres de l'équipe éducative ;
- les parents des élèves de l'école ;
- les professeurs des écoles stagiaires ;
- les élèves des différentes classes ainsi que les personnels ;
- les animateurs de l'école agréés par le bureau de l'association.

L'association est administrée par un comité directeur élu chaque année par une assemblée générale. Il comprend deux tiers d'adultes, dont au moins un parent d'élèves, et un tiers d'élèves élus respectivement par le collège des adultes et le collège des élèves.

**Enfin, le comité directeur désigne parmi ses membres adultes, un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le directeur de l'école, s'il n'est pas membre du bureau, assiste de plein droit aux réunions avec voix consultative.**

## L'USEP

---

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) est la fédération sportive scolaire des écoles publiques de l'enseignement du premier degré. Ses statuts sont visés par décret du Conseil d'État.

L'USEP obéit à une triple fonction :

- une animation de proximité ;
- l'apprentissage de la solidarité ;
- l'appropriation des vertus de la démocratie.

L'USEP se caractérise par sa mission de service public et son **habilitation à intervenir dans le temps scolaire**.

Les rencontres USEP concrétisent son projet associatif. Elles constituent la conclusion d'un cycle d'EPS comme elles peuvent l'introduire en prenant la forme de journées « découvertes ».

L'USEP caractérise ses rencontres par plusieurs composantes, entre autres :

- le déroulement de la rencontre peut s'effectuer en temps scolaire ou hors temps scolaire. En ce sens, la rencontre USEP s'apparente à une sortie scolaire facultative ;
- la composition des équipes repose sur le respect de la parité et de la mixité quels que soient les types de rencontres mises en œuvre ;
- la variété de la nature des organisations : mono activité, multi activités sportives, ou d'éducation par le sport scolaire à la santé, au développement durable et solidaire, à la sécurité routière.

## Ressources

---

[Article L 552-2 du code de l'éducation](#)

[Article R.552-1 du code de l'éducation](#)

[Le Guide de l'association](#) édité par l'USEP

Le remue méninge USEP (DVD)

[http://www.usep.org/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=340&Itemid=794](http://www.usep.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=340&Itemid=794)

C'est quoi l'USEP ? (DVD)

[http://usep.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=733&Itemid=775](http://usep.org/index.php?option=com_content&view=article&id=733&Itemid=775)

Statuts nationaux de l'USEP, 2003